

Objet : Demande de subvention – Le Grand Chalon – Label PDU

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les modalités d'intervention du dispositif « Label PDU » du Grand Chalon,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°012/26 du 20 mars 2026,

Considérant que la commune porte le projet de réaménagement de la rue du Château en y créant une voie verte permettant la circulation en sécurité des cyclistes et des piétons pour un montant total de travaux de 185 192,52 € HT,

Considérant que le programme du Label PDU porté par le Grand Chalon finance ce type de projet selon les conditions fixés dans son règlement.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du Grand Chalon au titre du dispositif Label PDU pour le financement des travaux d'aménagements cyclables mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 2 :

La demande de subvention porte sur un montant de 21 519,00 € pour un budget prévisionnel total de 185 192,52 € hors taxes soit 11 % de la dépense.

ARTICLE 3 :

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L2122-29 et l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône et à la trésorerie municipale.

Fait à Saint-Rémy, le 01/10/2026

Florence PLISSONNIER


Maire



